

**Politique du médicament :
Le Leem dénonce une réforme détournée de ses objectifs, qui menace l'accès
des patients à l'innovation thérapeutique ainsi que l'emploi en France**

Le Leem prend acte des propositions de réforme de la politique du médicament présentées ce jour par le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé en Conseil des Ministres. Les Entreprises du Médicament souscrivent sans réserve aux mesures touchant à la sécurité sanitaire et à la protection des patients ainsi qu'à la transparence des liens d'intérêts.

En revanche, elles s'étonnent de voir figurer dans ce projet de loi des dispositions déconnectées de l'enjeu initial de sécurisation de la chaîne du médicament.

Le Leem dénonce particulièrement la mise en place de procédures destinées à freiner l'accès des patients aux nouveaux médicaments, et l'interdiction de la visite médicale individuelle à l'hôpital, qui menace directement l'emploi de milliers de personnes.

Des barrières à l'innovation, préjudiciables aux patients

En déconnexion totale avec toute considération de sécurité sanitaire et de protection des patients, certaines mesures de ce projet de réforme de la politique du médicament sont de nature à durcir radicalement les règles d'accès au marché des nouveaux médicaments et à leur prise en charge. Derrière une intention vertueuse – faire bénéficier le doute au patient – les pouvoirs publics tentent aujourd'hui d'imposer un plan de maîtrise des dépenses de santé qui ne dit pas son nom. Un plan qui risque, en répondant à des préoccupations de court terme pour les finances publiques, de compromettre gravement l'accès des médicaments innovants aux malades qui en ont besoin.

A titre d'exemple, les restrictions concernant les ATU (Autorisations temporaires d'utilisation) empêcheront de nombreux malades atteints de pathologies lourdes d'accéder à des médicaments en cours de développement, susceptibles d'apporter une réponse thérapeutique efficace quand toutes les solutions ont échoué, notamment dans le traitement des cancers.

Pour les malades, ces freins à l'émergence de médicaments innovants se traduiront par une « perte de chances » alors que l'accès des Français à l'innovation – dans le cadre d'une efficacité maximale de notre système de santé – doit rester une priorité.

De graves menaces sur l'emploi

La démarche des pouvoirs publics est incompréhensible pour les dirigeants et observateurs internationaux. Les entreprises internationales et de biotechnologies, engagées dans des voies de recherche extrêmement prometteuses, sont créatrices d'emploi sur le territoire.

Dans le même ordre d'idées, les Entreprises du Médicament déplorent qu'en dépit des propositions constructives qu'elles ont formulées sur la visite médicale, cette activité fasse une nouvelle fois l'objet de mesures stigmatisantes. La défiance de l'Etat est d'autant moins justifiée que cette profession est entrée depuis plusieurs années dans une démarche volontariste d'amélioration de ses pratiques. La France est le seul pays au monde à avoir associé les pouvoirs publics et l'industrie autour d'une charte de la visite médicale. C'est aussi le seul pays dans lequel la visite médicale fait l'objet d'une certification par les autorités. Inscrite dans une mutation profonde de son exercice, cette profession très encadrée a connu ces cinq dernières années une baisse de 24 % de ses effectifs.

Entraver davantage les conditions de son exercice en proscrivant le principe d'un entretien individuel avec un médecin confirme la suspicion pesant sur les médecins et l'industrie pharmaceutique et fragilisera encore davantage l'emploi.

Un coup dur porté à l'attractivité et la compétitivité françaises

Le Leem s'est engagé à développer les conditions assurant la confiance des patients à l'égard du système de santé et du médicament, et rappelle qu'aucune considération économique ne doit mettre en danger la sécurité des patients.

Mais il s'alarme d'une politique visant systématiquement à alourdir les contraintes pesant sur l'industrie du médicament, et à bousculer le cadre juridique de son activité. Les déclarations visant à taxer les entreprises du médicament pour financer la formation continue des médecins constituent un signe patent de cette tendance, qui met à mal l'attractivité de la France sur la scène internationale. Dans un contexte de grande concurrence entre les pays, ce type de mesures comporte un risque réel : celui de provoquer des mouvements de délocalisations ou de détourner les investissements vers d'autres régions du monde.

En termes de dynamisme de la recherche, d'accès à l'innovation thérapeutique, et en termes d'emploi, de telles mesures de taxation constituent un signal d'autant plus négatif qu'il déroge à la lettre et à l'esprit des engagements conventionnels forts contractés ces derniers années entre l'Etat et les Entreprises du Médicament.

Acteurs engagés du progrès, de la sécurité sanitaire, de la recherche et du dynamisme social du pays, les industriels du médicament sont aussi des acteurs économiques qui ont besoin, pour investir en France, d'un cadre législatif et réglementaire lisible, cohérent au plan international. Une condition indispensable, si l'on veut – réellement – continuer à faire de la France un grand pays des sciences du vivant.

A propos des Entreprises du Médicament

Le Leem est l'organisation professionnelle des entreprises du médicament opérant en France. Celles-ci ont pour mission de découvrir, produire et mettre à disposition des patients les médicaments et vaccins à usage humain.

Quatrième contributeur à la balance commerciale française – avec un solde positif de plus de 7 milliards d'euros – l'industrie du médicament emploie plus de 100 000 collaborateurs directs en France. Elle est l'un des secteurs économiques dont l'effort de recherche est le plus important : 12,4 % du chiffre d'affaires des entreprises y est consacré, soit près de 5 milliards d'euros investis annuellement dans le pays, à 99 % sur fonds propres.

Présidé par Christian Lajoux, le Leem fédère 270 entreprises, qui réalisent près de 94 % du chiffre d'affaires total du médicament en France.